MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté en date du 12 JAN. 2023

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 fixant les pourcentages mentionnés aux articles 26 et 27 du décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

ARRETE

Article 1 : Les agents dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement à l'échelon spécial du grade d'attaché d'administration hors classe au titre de l'année 2022 (par ordre alphabétique) :

NOM Prénom	Affectation
GEORGES Rémi	ASP DR ILE DE FRANCE
PAYSANT Isabelle	SG / RAPS / SN - Secrétariat national RAPS

Article 2 : Le Secrétaire général par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le : 12 JAN. 2023

Pour le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et par délégation,

Le sous-directeur
de la gestion des carrières
et de la rémunération

Laurent BELLÉGUIC